



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ**
Bureau des Affaires Juridiques
et du Droit de l'Environnement

Digne les bains le 25 septembre 2018

AVIS AU PUBLIC

Ouverture d'une enquête publique préalable à l'institution de servitudes de passage de conduite d'irrigation sur le territoire de la commune de Manosque en vue de la rénovation du réseau Saint-Alban (Antenne 01 à 04) à la demande de la Société du Canal de Provence

Le public est informé qu'il sera procédé, en exécution de l'arrêté préfectoral n° 2018-268-007 du 25 septembre 2018, sur le territoire de la commune de Manosque à une enquête publique préalable à l'institution de servitudes de passage de conduite d'irrigation qui se déroulera du lundi 19 novembre au vendredi 7 décembre 2018.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête, seront déposés à la mairie de Manosque afin que chacun puisse :

- en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie à savoir :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

- et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur, à la mairie de Manosque ou bien encore par messagerie électronique à l'adresse : pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Monsieur Guy PAGLIANO, directeur général des services en collectivités en retraite, désigné comme commissaire enquêteur pour conduire cette enquête publique, recevra en personne, les observations du public à la mairie de Manosque :

- le lundi 19 novembre 2018 de 9h à 12h,

- le mercredi 28 novembre 2018 de 9h à 12h,

- le vendredi 7 décembre 2018 de 14h à 17h..

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Manosque, ainsi qu'à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.

Par ailleurs, toute personne qui en exprimera le souhait pourra, après la clôture de l'enquête, demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.